

2022	<p><u>Fiche de notification des motivations</u></p> <p>portant reconnaissance et non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols</p> <p>Commune : Argelliers</p>
-------------	---

1 - Période sur laquelle porte la ou les demande(s) communale(s)

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2- Sens de la décision adoptée par arrêté interministériel

La commune est reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période : du 01/10/2022 au 31/12/2022

3- Mise en œuvre du critère géologique

(source : données du BRGM)

Pourcentage du sol de la commune où la présence d'argiles sensibles au retrait gonflement d'argile est avérée	25.94%
Une étude de sol démontrant la présence de sols sensibles au retrait et gonflement des argiles sur le territoire communal est nécessaire	Non

4 – Mise en œuvre du critère météorologique

(source : rapport Météo-France)

Légende

Indicateur d'humidité des sols superficiels

Il s'agit de l'indicateur mensuel présentant la durée de retour la plus élevée parmi les trois établis pour la saison

Durée de retour

Il s'agit de la durée de retour en année associée à l'indicateur d'humidité des sols superficiels

Maille(s) rattachée(s) à la commune	Sécheresse hivernale du 1er janv. au 31 mars.			Sécheresse printanière du 1er avril au 30 juin.			Sécheresse estivale du 1er juill. au 30 sept.			Sécheresse automnale Période du 1er oct. au 31 déc.		
	Indicateur d'humidité des sols superficiels - hiver	Durée de retour associée - hiver	Critère hiver vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - printemps	Durée de retour associée - printemps	Critère printemps vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - été	Durée de retour associée - été	Critère été vérifié (Oui /Non)	Indicateur d'humidité des sols superficiels - automne	Durée de retour associée - automne	Critère automne vérifié (Oui /Non)
8676	0,984	6	Non	0,681	3	Non	0,419	8	Non	0,407	25	Oui
8677	0,958	5	Non	0,668	4	Non	0,448	10	Non	0,672	4	Non
8767	0,958	5	Non	0,673	4	Non	0,451	10	Non	0,626	4	Non
8768	0,97	5	Non	0,716	4	Non	0,49	10	Non	0,779	4	Non
Le critère météorologique est vérifié pour la commune d'Argelliers pour la période courant du 01/10/2022 au 31/12/2022												